



Offre réservée aux clients neufbox de SFR et SFR Ligne Fixe

Coupon à remplir et à retourner avec les pièces justificatives dans les 8 semaines suivant l'activation de la ligne mobile SFR.

sfr.fr

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

1. Souscrivez un Forfait mobile SFR.

2. Remplissez les informations demandées sur ce coupon.

IMPORTANT : indiquez impérativement votre numéro de téléphone fixe.

3. Joignez impérativement à ce coupon :

- La photocopie d'une facture datée de moins de 4 mois de l'offre SFR Ligne Fixe ou neufbox de SFR (téléchargeable sur www.sfr.fr/espace-client)
- Pour le remboursement des frais de résiliation de 100€, la photocopie de la facture du précédent opérateur de téléphonie mobile mentionnant le montant des frais de résiliation (veuillez entourer ce montant), avec un RIB/RIP ou RICE.

4. Envoyez votre coupon de participation dans les 8 semaines (Le cachet de La Poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

**ODR SFR N°11514
TSA 50025
78082 YVELINES CEDEX 9**

5. ■ Si vous choisissez un forfait illimythics 5 webphone, iphone ou absolu, vous pouvez bénéficier de l'offre Multi-packs (voir conditions sur sfr.fr).

- Si vous choisissez un forfait hors offre Multi-Pack, vous bénéficiez de l'offre 50 € de crédit de communication supplémentaires qui seront crédités sur votre forfait mobile SFR dans un délai de 4 à 8 semaines suivant la réception de la participation conforme.

Quel que soit votre forfait choisi, vous bénéficiez de l'offre : jusqu'à 100 € TTC remboursés par virement sur les frais de résiliation chez votre opérateur mobile actuel.

Je choisis mon offre

- J'ai choisi un forfait inclus dans l'offre Les Multi-Packs de SFR.
- J'ai choisi un forfait hors offre Les Multi-Packs de SFR, je bénéficie d'un crédit de 50€ de communication et je renseigne les champs ci-dessous.

50 € de crédit de communications offerts CHAMPS OBLIGATOIRES

N° d'appel SFR :

Date de souscription de la ligne SFR :

N° de téléphone fixe :

Jusqu'à 100 € remboursés

CHAMPS OBLIGATOIRES

Je demande également le remboursement des frais de résiliation facturés par mon précédent opérateur :

OUI NON

Montant des frais de résiliation €

CHAMPS OBLIGATOIRES

M. Mme Melle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : Ville : _____

Date de naissance (obligatoire) :

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous (NB : cette adresse ne sera pas transmise par SFR à des tiers)

Email : _____ @ _____

Où avez-vous souscrit votre nouvelle ligne mobile SFR ? Par téléphone Sur sfr.fr En magasin

Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la date de réception de votre participation conforme. Un SMS de confirmation vous sera adressé.

Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte.

Pour suivre le traitement de votre demande, contactez-nous :

- au 0 821 36 46 56 (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)

- ou sur www.sfr.fr; rubrique "offres de remboursements", au bas de la page d'accueil.

*Offre soumise à conditions valable du 25/01/2011 au 06/06/2011 inclus dans la limite d'une seule participation par numéro d'appel SFR et de 2 participations par foyer (même nom, même adresse) et par RIB/RIP ou RICE. Offre réservée aux clients neufbox de SFR et SFR Ligne fixe pour toute souscription d'un forfait mobile SFR (hors SFR Business Team, Les Minis de SFR), d'un Forfait Bloqué SFR (à partir du forfait 1 H) ou d'une Série Limitée, avec un engagement de 12 ou 24 mois. Réserve aux clients n'ayant pas résilié d'offre SFR au cours des 3 derniers mois, sous réserve de renvoyer le coupon de participation dûment rempli dans les 8 semaines maximum qui suivent l'ouverture de la ligne (cachet de la poste faisant foi). À défaut, la participation ne sera pas validée.

(1) 50 € de crédit de communications : Toutes les communications sont décomptées du crédit de communication : appels métropolitains ou internationaux, n° spéciaux, textos, MMS, Visio... sous réserve de disposer d'un mobile compatible. Activation du crédit de communication dans un délai de 4 à 8 semaines après réception de la participation conforme (pour les clients Forfaits Bloqués SFR à la date de facturation suivant ce délai). Le client en est informé par texto. Crédit de communication valable 60 jours. Pour les forfaits SFR : communications décomptées selon les tarifs applicables à l'offre SFR souscrite. Crédit de communication ajouté au forfait initial et équivalent à des communications hors forfait et au-delà. Pour les Forfaits Bloqués SFR : communications décomptées selon les tarifs applicables au crédit de communication rechargé de l'offre Forfait Bloqué détenue. (2) Jusqu'à 100 € remboursés : pour le rachat des mois contractuels restant à courir de l'ancienne ligne mobile Voix du client. Valable uniquement dans le cadre d'une résiliation avec demande de portabilité du numéro. Offre réservée aux clients d'un opérateur de téléphonie mobile métropolitain (hors SFR), titulaires d'un abonnement comportant une période minimale non échue au titre d'une ligne mobile Voix. Sous réserve d'envoi de la photocopie de la facture du précédent opérateur de téléphonie mobile, mentionnant le montant des frais de résiliation. Remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la réception du coupon. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 01/08/2011. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du client. Le coupon une fois validé vaudra crédit de communication de 50 € TTC sur le numéro d'appel SFR et remboursement jusqu'à 100 € TTC soit 83,61 € HT et 16,39 € de TVA à 19,6 % des frais de résiliation accordé par la société SFR - 1, place Carpeaux - 92915 Paris La Défense cedex.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à SFR, à ces opérations de marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires. Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : « Service Client SFR neufbox et fixe - Données personnelles - TSA 30144 - 94098 CRETEIL CEDEX ».